|  |  |
| --- | --- |
| Adresse | |
| Collaborateur/-trice spécialisé-e Téléphone Courriel n° réf. / n° lettre | Date |

**Assainissement de l’installation de combustion Demande de prise de position**

Emplacement de l’installation :Adresse (peut être différente de l'adresse du destinataire)

N° de l’installation : n° de l'installation

Madame, /OU/ Monsieur,

Le date, le/la contrôleur/se des installations de combustion compétent/e a effectué le contrôle périodique de votre installation afin de vérifier le respect des dispositions relatives à l’hygiène de l’air et à l’énergie. Il/elle a constaté à cette occasion que l’assainissement ordonné dans le rapport de contrôle du date, qui aurait dû être réalisé avant le date, n’avait pas été effectué.

Vous pouvez prendre position sur les faits susmentionnés d’ici au date (délai d'au moins 30 jours à compter de la notification du courrier) (octroi du droit d’être entendu[[1]](#footnote-1)). Si ce délai expire sans avoir été utilisé ou si votre prise de position est rejetée, l’assainissement sera effectué moyennant une décision payante.

Formule de politesse

1. Base légale : article 21 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives du 23 mai 1989 (LPJA ; RSB 155.21) [↑](#footnote-ref-1)